

compagnon d'exil du vainqueur d'Austerlitz et du martyr de Sainte-Hélène, aujourd'hui aide de camp de S. M. Louis-Philippe; le général Petit, auquel Napoléon donna à Fontainebleau ce baiser triste et sublime qui retentit au cœur de ses vieux grenadiers; le duc de Padoue, fidélité inamovible, que rien n'a pu détacher de ce souvenir illustre; M. Marchand, le dévoué serviteur de Napoléon à Sainte-Hélène, que le dévouement a élevé jusqu'à cette grande et héroïque amitié; le baron de Meneval, qui a écrit sur le grand homme tant de pages naïves et touchantes qui le grandissent encore en montrant sa simplicité et la bonté de son âme. — Ainsi, l'ombre de l'empereur a encore autour d'elle des témoins vivants de ses grandeurs et de ses fautes, de ses malheurs et de ses gloires, qui en attestent la réalité par l'hommage pieux et persistant de leur admiration et de leurs regrets; mais quand ces derniers témoins ne seront plus, — ils disparaissent un à un tous les jours, — ces temps et ces hommes, si différents de nous, ne passeront-ils pas pour des inventions des conteurs surnaturels et des poètes qui s'amusent et se plaisent aux prodiges?

M. Crosnier, directeur de l'Opéra-Comique, a remis définitivement les rênes de son empire lyrique aux mains de M. Alexandre Basset qui lui succède; les adieux de M. Crosnier aux artistes qu'il a si longtemps commandés avec succès, n'ont pas été tout à fait aussi touchants que ceux de Fontainebleau, mais il s'en est fallu de bien peu. On raconte que les acteurs et l'ex-directeur s'étant réunis à trois heures précises, jeudi dernier, pour se donner la dernière embrassade: "Comme nous aurions tous voulu, ont dit les artistes à leur ancien directeur, prendre la parole pour vous exprimer nos regrets, nous avons cru devoir, pour nous tirer d'embarras, placer nos noms dans une urne; mettez-y la main, et le premier nom que cette main en tirera désignera celui de nous qui prendra la parole au nom de tous, et vous exprimera nos communes sympathies." Ce qui fut dit fut fait: M. Crosnier plongea la main dans l'urne; mais, ô surprise! au lieu d'un nom, il en retira une magnifique tabatière en or, sur laquelle étaient gravés le propre nom de M. Crosnier et ceux de tous les artistes de l'Opéra-Comique, auteurs de cette galanterie. Il va sans dire que M. Crosnier a paru vivement ému; c'est l'assaisonnement ordinaire de toutes les scènes de séparation. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Crosnier, dont la direction a été des plus heureuses et qui a cédé son privilège à beaux deniers comptants, pourra mettre du bon tabac dans sa tabatière.

MM. Simon et Hardy viennent de présenter à l'Institut un mémoire très-curieux et très-savant sur la culture et le perfectionnement du pavot somnifère. Une foule de romanciers, d'auteurs de tragédies, de drames et de vaudevilles, des orateurs en grand nombre, des avocats, des journalistes, des poètes, des compositeurs de musique d'opéra, des récipiendaires d'Académie, des beaux esprits de salon, des prédicateurs plus ou moins catholiques, des philosophes en exercice, des harangueurs officiels et insérés au *Moniteur*, se sont réunis pour porter, contre MM. Hardy et Simon, cultivateurs et propagateurs du pavot somnifère, une plainte en contrefaçon.

La Presse annonce qu'une femme, habitant la rue du Faubourg-Montmartre, vient de mettre au monde, dans le même jour, quatre garçons d'une force extraordinaire; *la Presse* oublie d'ajouter que de ces quatre gaillards, deux ont été immédiatement incorporés, après leur naissance, dans la garde municipale à cheval, tandis que les deux autres entraînent comme sergents-majors dans deux des régiments en garnison à Paris.

La discussion de la loi sur l'armement des fortifications de Paris est devenue aussi vive quand le moment du vote a approché qu'elle avait été languissante au début. Nous en étions restés au discours prononcé par M. de Lamartine, un des plus brillants, un des plus incisifs que l'orateur ait prononcés jusque-là. Dans ce discours, plus éclatant que conséquent avec le langage tenu en 1839 par l'honorable député de Mâcon, M. Thiers avait cru voir quelques traits dirigés non pas seulement contre ses actes, mais contre les intentions qui les lui avaient dictés alors qu'il était au pouvoir. Le lendemain, l'ancien président du conseil du 1er mars, avant d'émettre son vote, crut devoir le motiver, et, en le faisant, il repoussa les attaques auxquelles il avait été en butte la veille avec une vivacité qu'il croyait justifiée par la portée qu'il leur supposait. De là une altercation parlementaire à laquelle M. le président de la Chambre et les amis de M. Thiers et de Lamartine parvinrent, par leur intervention et leurs efforts, à donner une solution pacifique. Ce n'était pas là, à ce qu'il paraît, le compte et l'espoir de tout le monde. Des hommes qui s'en remettent aux tribunaux du soin de les venger d'outrages personnels et publics, avaient fait tout ce qui dépendait d'eux, tout ce que pouvaient faire des excitations venant de leur part pour rendre une rencontre inévitable. Leurs efforts et leur attente ont été trompés. Des explications satisfaisantes ont été échangées entre les deux orateurs, et la Chambre tout entière a applaudi à cette conclusion. Il est résulté clairement de ce démêlé et des commentaires auxquels il a donné lieu depuis, que si le duel n'est pas complètement sorti de nos habitudes, les mœurs et le goût des temps chevaleresques où le duel a pris naissance ont complètement disparu. S'il en reste encore quelque vestige, c'est peut-être parmi le peuple, où il n'est pas rare de voir deux adversaires animés l'un contre l'autre et près d'en venir aux mains, se retourner à la fois d'un commun accord contre les spectateurs qui les excitent. Dans les classes lettrées on ne comprend plus, à ce qu'il paraît, cette délicatesse. Des spectateurs sans intérêt se rangent autour des adversaires, comme les claqueurs autour du cirque, et demandent avec une sorte d'impatience féroce que la pièce soit jouée, comme s'ils avaient payé leur place. Il n'est même pas sans exemple de voir un des deux luteurs user de son influence sur quelques-uns de ces lâches *Romains* pour injurier son rival et se grandir soi-même de tout ce qu'il voudrait lui faire perdre dans l'estime de la galerie. Cela n'est pas chevaleresque, en vérité: le goût et la délicatesse du point d'honneur exigeraient le contraire. Ils exigent, du moment que la querelle est engagée et à la veille d'une solution par les armes, qu'on couvre son adversaire au lieu de le faire insulter; ils exigent, la querelle pacifiquement terminée, qu'on ne cherche pas dans des commentaires complaisants à se donner plus d'avantages qu'on n'a pu en obtenir dans la négociation.

Revenons à la loi d'armement. La commission et le cabinet n'avaient pas su prendre le parti le plus propre à lui assurer dès l'abord cette majorité imposante qui est indispensable pour une pareille mesure. Des dispositions hostiles se manifestaient en grand nombre au moment où l'on allait passer au vote sur le premier article, et un amendement de M. Bethmont, admettant le crédit, autorisant la fonte des canons, mais exigeant qu'ils ne sortissent de Bourges pour être amenés à Paris qu'en vertu d'une loi, paraissait avoir de grandes chances d'être adopté. Le ministère en l'acceptant eût assuré à sa loi une majorité

des quatre cinquièmes. Il a préféré proposer de lui substituer une disposition qui ne permet l'armement de Paris qu'en cas de guerre. La garantie n'a pas paru la même, et l'amendement Bethmont n'en a pas moins compté 178 boules blanches contre 206 noires, c'est-à-dire qu'à quelques voix près la Chambre s'est trouvée partagée. Après ce rejet, la concession du ministère a été acceptée et comme elle était loin de satisfaire tous ceux dont l'amendement repoussé eût dissipé les appréhensions, il s'est encore trouvé au scrutin définitif sur l'ensemble de la loi 131 boules noires contre 227 boules blanches.

La Chambre a voté ensuite à M. le ministre de l'intérieur un crédit de 2, 176, 000 fr. pour être employé à l'achèvement et à la restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen, — du château de Blois, — et de l'amphithéâtre d'Arles.

*. La position reste toujours à peu près la même sur les rives de la Plata: quelques escarmouches, quelques boulets échangés, mais pas de résultats. Cependant un de ces boulets, lancé d'un des navires de Brown, l'amiral buéno-ayrien, étant tombé sur la maison consulaire d'Angleterre, le consul a arboré son pavillon, les autres consuls ont suivi cet exemple, et le feu a cessé. L'amiral français maintient son opposition au blocus, et Rosas, ne pouvant rien contre lui, s'est vengé sur le commerce européen, en interdisant l'entrée des ports argentins à tout navire qui a touché le port de Montevideo. D'un autre côté, M. Durand de Mareuil, notre chargé d'affaires, n'ayant pu, au bout de dix jours, obtenir une audience de Rosas, s'est décidé à en donner avis à l'amiral Lainé; la corvette *la Coquette* a été expédiée à Buéno-Ayres, et l'*Eclair* y a été envoyé pour prendre à son bord tous les Français qui veulent quitter cette ville. L'amiral buéno-ayrien Brown, avait adressé aux chefs des escadres étrangères, une note dans laquelle il proteste 1° contre le refus d'accepter le blocus général; 2° contre la défense de canonner Montevideo; 3° contre le rejet du dernier décret de Rosas, du 13 février. L'amiral Lainé, avec sa fermeté habituelle, a répondu qu'il communiquerait ces décrets à son gouvernement, et attendrait ses ordres.

*. En Suisse, la transaction que nos correspondants jugeaient impossible au sujet du rachat des prisonniers faits sur les corps francs, s'est accomplie. Les prisonniers étrangers au canton de Lucerne ont été rendus à la liberté contre ceux comptants, comme au moyen âge. C'était une manière de lâcher le terme d'une situation violente; aussi les gouvernements qui comptaient un grand nombre de leurs ressortissants parmi les captifs se sont-ils hâtés d'y prêter la main. Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur cette négociation, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle a mis fin à un état de choses intolérable, et qu'elle a calmé, momentanément du moins, l'exaspération qui régnait dans les cantons libéraux voisins de Lucerne.

Le gouvernement de Lucerne a retenu tous les prisonniers lucernois au nombre de cinq à six cents. Qu'en fera-t-il? on l'ignore. Pour le moment, il procède contre les principaux chefs du mouvement: le docteur Steiger, de Lucerne, le chef civil de l'expédition des corps francs, a été condamné à être fusillé; la sentence a été confirmée en appel; si le grand conseil ne fait pas grâce, le docteur Steiger sera exécuté. Berne et Zurich ont envoyé à Lucerne des délégués avec mission d'intercéder en faveur du condamné. On se flatte généralement que leurs exhortations seront entendues.